

DEPARTEMENT DU RHONE



Mairie de Saint Just d'Avray

Compte rendu du mardi 26 novembre 2019

<u>Présents</u>: C. GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, S. VIGNON, JF LACROIX, JM GARNIER, JM DURDILLY, R. MAYNARD, G. COUBLE

Absents excusés: AM LLOMBARD, pouvoir donné à G. COUBLE, Y. MOREAU, B. BOURBON

Absents: S. KASPRZYK

Rappel de l'ordre du jour

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2019.
- 2/ Délibération pour modification des statuts de la COR.
- 3/ Annule et remplace de la délibération n°38-2019 (abandon d'une partie du chemin communal des bois pour régularisation).
- 4/ Délibération pour dépôt d'un dossier d'urbanisme pour la rénovation énergétique et accessibilité de l'Auberge des Sapins.
- 5/Décision modificative n°3 : transfert de crédit sur le compte 2031 frais d'étude
- 6/Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CAOR année 2018.
- 7/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2018.
- 8/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable année 2018.

Acquisition panneau lumineux.

Devis pour vérification des installations et équipements techniques des bâtiments communaux.

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour suite à la présence de M Garnier président des Amis de St Just partie prenante dans l'acquisition du panneau lumineux.

Acquisition d'un panneau lumineux : Présentation des différentes offres chiffrées par 3 fournisseurs :
Lumiplan, Centaure Systems et Charvet Digital

Les caractéristiques techniques et financières sont présentées dans le détail.

La question du raccordement à la 4G en filaire ou en wi-fi se pose ainsi que l'emplacement.

Il est nécessaire de se renseigner aussi au sujet de la sensibilité aux orages et si une assurance spécifique est nécessaire.

Le conseil valide la proposition de Lumiplan pour l'achat d'un montant de 8100,00 euros avec un cout annuel de maintenance 486,00 euros (gratuité 2 ans) et un Abonnement 4G 240,00 euros. L'emplacement sera dans le massif place du Souvenir Français à proximité du commerce lieu de passage.

M. Garnier, président des Amis de St Just, annonce la participation du comité des fêtes à hauteur de 7000 euros. Mme le Maire demande l'avis au conseil pour l'acquisition du panneau et la réalisation en début d'année 2020.

Adopté à l'unanimité

M. Garnier annonce également la participation à hauteur de 50% par le comité des fêtes pour les décorations de Noël considérant que l'association contribue à la vie du village.

Le conseil municipal remercie le Président des Amis de St Just avant qu'il quitte la salle. L'ordre du jour reprend son cours normal.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2019.

2/ Délibération pour modification des statuts de la COR.

Madame le Maire dit que le Président de la COR a reçu plusieurs demandes de la part des communes-membres pour demander l'implication de la COR, aux côtés des communes, dans le domaine de la politique de santé territoriale.

La première demande (et la plus précise et immédiate) concerne la mise en place d'un dispositif de téléconsultation médicale au sein de la maison de santé de Lamure-sur-Azergues, établissement dont la COR est propriétaire des murs, par « héritage » de l'ex-CCHVA.

L'installation de cet équipement de téléconsultation, en complément des équipements existants sur la maison de santé, et sa mise en œuvre à titre expérimental, ne posent pas de problème en l'état actuel de la responsabilité du propriétaire des lieux (la COR), mais sa gestion justifie toutefois un élargissement de compétence.

Compte tenu de ce projet, de celui de la passerelle de la gare de Tarare pour la desserte de l'hôpital, ainsi que des demandes de participation qu'il a reçues pour le financement des investissements de restructuration des EHPAD du Centre Hospitalier du Beaujolais Vert, le Président de la COR a proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'intégration d'une nouvelle compétence communautaire « Politique de santé communautaire », dans le cadre d'une nouvelle compétence facultative n°18, qui porte uniquement sur les trois points suivants :

- Création et gestion d'un centre de téléconsultation à la Maison de Santé de Lamure-sur-Azergues
- Participation au financement des investissements de restructuration des EHPAD du Centre hospitalier du Beaujolais Vert (Amplepuis/Thizy-les-Bourgs/Cours-la-ville)
- Financement de la réalisation d'une passerelle piétonnière (sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF), distincte de la voirie communautaire, entre la gare SNCF et l'hôpital de Tarare

Le Président de la COR a confirmé que tout nouvel élargissement de compétence en matière de santé, qui pourrait être proposé à l'initiative d'une commune, devra nécessairement faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Communautaire et d'une nouvelle consultation des conseils municipaux des Communes.

Adopté à l'unanimité

3/ Annule et remplace la délibération n°38-2019 (abandon d'une partie du chemin communal des bois pour régularisation).

Sur demande du notaire la délibération est modifiée comme suit :

Madame le Maire explique que suite à écart entre la limite cadastrale et le terrain, la terrasse véranda appartenant au propriétaire de la parcelle A n° 122 se trouve sur le domaine public.

Il convient donc de détacher du domaine public cette surface d'environ 16 m², afin de pouvoir la céder, moyennant le prix d'un euro, au profit de Monsieur et Madame GUILLET-LOMA, propriétaires de la parcelle A n°122.

Madame le Maire précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Monsieur et Madame GUILLET-LOMA.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant. Je vous demande de vous prononcer.

Adopté à l'unanimité

4/ Délibération pour dépôt d'un dossier d'urbanisme pour la rénovation énergétique et d'accessibilité de l'Auberge des Sapins.

Madame le Maire rappelle la délibération du 4 juin 2019 concernant le lancement du projet de rénovation du Bar Restaurant « l'Auberge des Sapins » avec le cabinet d'architecture N.Cinquin. Le projet consiste à créer une salle multi-usages dans le hangar, à réaliser une extension de la salle du restaurant afin de créer des sanitaires accessibles et à effectuer de la rénovation énergétique principalement dans la salle de restaurant.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation pour déposer un permis de construire dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité du Bar Restaurant « l'Auberge des Sapins » et de signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité.

5/Décision modificative n°3: transfert de crédit sur le compte 2031 frais d'étude

Madame le Maire explique que sur la demande de la trésorerie, il convient de régulariser les inscriptions budgétaires faites au compte 2031 pour les opérations suivies de réalisation de travaux.

Des études avaient été réalisées pour le terrain de foot et l'accessibilité.

Dépenses d'investissement

Compte /Libellé	D M 1
2031-041 frais d'études	2 948.39 €
2113-041 terrains aménagés-sauf voirie	-1 158.00 €
21318-041 autres bâtiments publics	-1 790.39 €

Adopté à l'unanimité

6/Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CAOR année 2018.

Madame le Maire soumet au conseil municipal afin qu'il donne acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2018 établi par la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien compétente en matière de gestion du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans la commune. 11 000 tonnes de déchets ménagers (+0.19 % par rapport à 2018)

935 tonnes d'emballages (+7,22 % par rapport à 2018)

1699 tonnes de verre

893 tonnes de papier

Adopté à l'unanimité

7/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2018.

Madame le Maire soumet au conseil municipal afin qu'il donne acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2018 établi par la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien compétente en matière de gestion du service assainissement dans la commune.

Adopté à l'unanimité

8/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable année 2018.

Comme chaque année, Madame le Maire soumet au conseil municipal afin qu'il donne acte de la communication le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2018 établi par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Rhône-Loire-Nord, compétent en matière de gestion du service de distribution de l'eau potable dans la commune.

Fin 2020, le syndicat Rhône Loire Nord va fusionner avec la Roannaise de l'Eau.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- vérification des installations et équipements techniques des bâtiments : 2 Devis ont été demandés dans le cadre des contrôles obligatoires de nos ERP (salle des fêtes, école, cantine, église, bibliothèque, salle des jeunes) par le SDMIS.

SOCOTEC:

- électricité 1140.00 €
- gaz 190.00
- appareil cuisson 60.00
- moyens de secours (315 €) et appareils de levage

ALPES Contrôle:

- électricité 1080.00
- gaz 400.00

Avis favorable du conseil pour l'entreprise SOCOTEC, les vérifications seront effectuées en janvier 2020.

• Mur du Lavoir : quelques pierres sont tombées, il convient de faire une reprise. 3 devis ont été demandés, l'entreprise EGVA interviendra pour un montant de 550,00 euros.

Terrain de foot :

Les travaux ont commencé mais n'ont pas pu être finis à cause des pluies abondantes ces derniers jours. L'opération de compactage n'a pas pu se faire. Une rencontre est prévue en fin de semaine entre la municipalité et les responsables du club.

• Nettoyage de rue :

Dans le cadre d'un projet citoyen en lien avec leur collège, deux jeunes filles du village vont mettre en place une journée de nettoyage dans les rues de la commune le 28 mars prochain. Le CMJ sera associé à cette action.

- Le repas de Noël de la cantine aura lieu en décembre, la date reste à fixer avec le prestataire. Des élus participeront au service.
- Recensement : Il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020

2 agents recenseurs doivent être recrutés, une seule personne a candidaté à ce jour.

PDIPR:

Dans chaque commune, en relation avec la communauté d'agglomération, un itinéraire de randonnée est mis en valeur et un cartoguide rédigé avec des points de vue, des photographies.

Bulletin municipal

La rédaction est en cours. La distribution se fera lors des vœux du Maire le samedi 4 janvier 2020 à 11h00 à la salle des fêtes.

Prochain conseil municipal: MARDI 21 JANVIER 2020 (à confirmer)

Le Maire Christine GALME